

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU
25 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Magali BERGE, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Sylvain DEMULDER, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD, Alain VAILLANT, Francine WLODARCZYK.

Absents : François-Xavier AMMANN, Michelle DAUVERGNE (pouvoir à Marc GIROUD), Denis DIAMORO (pouvoir à Jean-Jacques BARREAUX), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Marc GIROUD).

Emmanuelle AGUILAY est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 11, VOTANTS : 14

Droit de préemption urbain

DÉLIBÉRATION 2021-24 (urbanisme)

- Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L211-1,
- Vu la délibération du 10 avril 2021 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU),

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'instituer un droit de préemption urbain simple sur toutes les zones construites et les zones d'urbanisation future.

Versement au budget du Clos de l'école

DÉLIBÉRATION 2021-25 (finances)

- Considérant que, du fait de l'importance financière de l'opération du Clos de l'école et par souci de clarté dans les comptes de la commune, il a été décidé de créer un budget annexe pour y porter les opérations relatives aux travaux de réhabilitation du Clos de l'école (l'acquisition de la propriété ayant été en 2017 portée au budget général de la Commune),
- Vu que ce budget annexe dispose de recettes et de dépenses d'investissements, mais ne dispose pas de recettes de fonctionnement alors qu'une dépense de 15 500 € doit être inscrite en fonctionnement sur ce budget pour payer les intérêts des emprunts contractés pour financer les travaux,

Le Maire expose qu'il est nécessaire d'effectuer un versement de 15 500 € du budget principal au profit de la section de fonctionnement du budget annexe du Clos de l'école pour alimenter cette section de fonctionnement.

- Vu que le budget principal voté le 10 avril 2021 comportait l'inscription d'un tel versement, mais sans que cette opération ait fait l'objet d'une délibération spécifique,
- Vu l'observation du contrôle de légalité de la Préfecture rappelant qu'un tel versement doit non seulement être inscrit au budget mais faire l'objet d'une délibération spécifique,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, CONFIRME sa décision d'effectuer un versement de 15 500 € du budget principal au profit de la section de fonctionnement du budget annexe du Clos de l'école pour alimenter cette section de fonctionnement en vue de payer les intérêts des emprunts contractés pour financer les travaux,

RAPPELLE qu'il est inscrit en dépenses de fonctionnement sur le budget principal au compte 67441 une subvention de 15 500 € au profit du budget annexe du Clos de l'école.

Décision modificative 1

DÉLIBÉRATION 2021-26 (Finances)

Monsieur le Maire présente les ajustements nécessaires à la bonne application du budget communal,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative suivante entre les différents comptes du budget communal :

Investissement dépenses

020 dépenses imprévues - 3 000.00 €

202 frais documents d'urbanisme + 3 000.00 €

Bibliothèque

DÉLIBÉRATION 2021- 27 (école, culture)

- Considérant la possibilité d'une participation du Département au financement de l'équipement de la bibliothèque du Clos de l'école (mobilier, informatique...),
- considérant que l'étude de l'aménagement des salles réservées à la bibliothèque au sein du Clos de l'école est en cours avec l'architecte,

et suite à différents contacts avec les services du Département, Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE du Département une participation de 15% au financement de l'équipement de la bibliothèque du Clos de l'école, CONFIE au maire le soin de constituer un dossier technique en lien avec les services du Département,

PRÉCISE que l'enveloppe prévue pour ces aménagements est de 25 000 €,

S'ENGAGE à financer sur ses fonds propres la part communale, soit 85% de ces investissements.

DSIL / mur derrière la mairie

DÉLIBÉRATION 2021-28 (travaux)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de réparer le mur de soutènement en pierres qui s'est effondré derrière la mairie lors d'un épisode de fort ruissellement, SOLLICITE de l'État une subvention au taux maximum du dispositif DSIL pour le financement de la réparation d'un mur de soutènement en pierres qui s'est effondré derrière la mairie lors d'un épisode de fort ruissellement,

ARRÊTE le plan de financement suivant :

DSIL	23 532,80 €
Commune	5 883,20 €
Total HT	29 416,00 €

Modification des statuts du SMDEGTVO

DÉLIBÉRATION 2021-29 (finances)

Modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du gaz et des Télécommunications du Val d'Oise

Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait du Comité Syndical en date du 15 avril 2021 de modifier les statuts du Syndicat mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise,

Le Maire donne lecture des statuts modifiés du Syndicat

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les statuts modifiés et annexés à la présente délibération

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.

Le Maire
Marc Giroud